

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE

30 JANVIER 2025, A 19h00

SALLE DES FETES

ORDRE DU JOUR

I) ADMINISTRATION GENERALE

1. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Il s'agit des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal. Ce sont des informations sur la vie communale, notamment sur les conventions passées avec des tiers, qui ne font pas l'objet d'un vote mais peuvent donner lieu à discussion.

2. Convention avec l'Etat relative à l'hébergement des travailleurs saisonniers

La collectivité a déjà délibéré au sujet de cette convention exigée par la loi. Toutefois, la préfecture a demandé plusieurs précisions complémentaires. Il convient donc de délibérer à nouveau sur cette convention.

3. Charte de partenariat du sanctuaire Pelagos

La commune d'Eze a rejoint depuis plusieurs années cette charte qui engage ses signataires dans la protection des fonds marins, surtout en faveur des mammifères qui vivent. Il convient de renouveler l'adhésion de la commune à la charte d'engagement aujourd'hui caduque.

II) RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des emplois – Création d'un emploi d'ingénieur

Il s'agit en fait de remplacer un technicien en arrêt longue maladie – qui n'est plus pris en charge financièrement par la collectivité –, par un ingénieur qui sera amené par la suite à prendre la succession du chef de service lorsque celui-ci prendra sa retraite. La prise de service effective n'aura toutefois pas lieu avant le 1^{er} octobre 2025 mais le recrutement nécessite un certain temps.

5. Modification du tableau des emplois – Création d'un emploi d'adjoint administratif

La personne chargée de l'administration des appartements communaux souhaite quitter la collectivité. Il convient de créer un emploi d'adjoint administratif pour la remplacer à compter du 1^{er} avril 2025, de façon à assurer un tuilage de quelques semaines.

6. Police municipale – Création d'un emploi de gardien-brigadier

La commune d'Eze continue à voir sa fréquentation touristique croître de façon notable, de même que son programme événementiel. Pour pouvoir faire face à ce surcroît d'activité et contenir les heures supplémentaires, il est proposé de créer un sixième emploi de policier municipal.

7. Modification du tableau des emplois – Création d'un emploi d'adjoint administratif

Un agent d'accueil est en arrêt-maladie de longue durée. Il a été procédé à un recrutement temporaire pour pallier son absence, toutefois celle-ci se révèle plus longue que prévu et il convient à présent de pérenniser le poste de la remplaçante par un emploi permanent.

III) FINANCES

8. Conditions d'accès au jardin exotique

Il est nécessaire de préciser les conditions d'accès privilégiées proposées aux clients des hôtels d'Eze (via leur établissement). Ce projet de délibération reprendra l'ensemble des différentes conditions d'accès au jardin exotique et notamment la nécessité de réserver un créneau de visite via le logiciel de paiement.

9. Bail commercial avec la société La Mule

Cette société de boulangerie, basée à La Turbie, souhaite reprendre les locaux commerciaux de l'actuel Relais d'Eze à compter du 1^{er} avril 2025. Le loyer convenu est de mille euros (1 000€) par mois pour un dépôt de pain et de viennoiseries, jusqu'à ce que le bénéficiaire obtienne le permis de construire qu'il demande pour réaliser un ambitieux projet commercial à retombées touristiques.

10. Bail commercial avec la société Le Relais d'Eze – Protocole de résiliation

La société Le Relais d'Eze souhaite mettre fin par anticipation à son activité et résilier le bail commercial conclu le 1^{er} janvier 2017. Il est convenu d'un commun accord que ce bail cessera tout effet juridique le 31 mars 2025 au soir. Il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le protocole de résiliation chez le notaire qui l'a rédigé (au frais du locataire).

11. Etalement de l'indemnité d'éviction relative au bail commercial avec la société Le Relais d'Eze

Le conseil municipal a déjà adopté le principe d'une indemnité d'éviction d'un montant de 450 K€ pour que cette société renonce au renouvellement de droit de son bail commercial. Il convient à présent de préciser que cette indemnité sera versée en trois fois : un-tiers à la signature du nouveau bail commercial avec le repreneur, un-tiers à l'ouverture de la boulangerie (au plus tard en juin 2025) et un-tiers au début janvier 2026.

12. Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal à l'association Krav Maga Club

Cette association, qui compte plusieurs adhérents ézasques, a demandé à pouvoir utiliser le gymnase municipal lorsqu'il ne sert pas, pour faire passer des ceintures à ses membres. Il est proposé de lui accorder la gratuité pour les cinq week-ends où elle en a besoin.

13. Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal à l'association Riviera Music

Cette association, basée à Eze, souhaite organiser des répétitions musicales. Il est proposé de lui accorder la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes selon un calendrier précis.

14. Fin de l'adhésion du jardin exotique au French Riviera Pass

Ce Pass permet à ses acheteurs d'accéder à différents sites touristiques de la métropole. Ses utilisateurs constituent une part marginale de la fréquentation du jardin et le produit induit pour la commune n'est que d'environ 1€ par usager. Considérant ce faible rapport et la complexité administrative de sa gestion, il est proposé de se retirer de ce Pass à compter du 1^{er} janvier 2026.

15. Fin de l'adhésion du jardin exotique à Riviera Card

Ce système de Pass, mis en place par le CRT Destination Côte d'Azur France (ex Riviera) n'a concerné que 40 utilisateurs au jardin exotique pour toute l'année 2024. Considérant la lourdeur administrative de la gestion de cette carte et son faible rapport, il est proposé de se retirer de ce système au 1^{er} janvier 2026.

16. Véhicule PM – Demande de subvention

Il est prévu l'achat d'un nouveau véhicule de Police Municipale d'une valeur de 25.347,75 € HT. La commune peut demander au CD 06 une subvention de 7 604 € et à la région Sud une subvention de 7 604€ également.

17. Réhabilitation escaliers avenue du jardin exotique – Demande de subvention

Dans le cadre du projet de réhabilitation des escaliers d'accès au village médiéval d'Eze, opération dont le coût total est estimé à 750.000€ HT, la commune se propose de solliciter une subvention à hauteur de 250.000€ au CD06 et à l'Etat, par l'intermédiaire de la DRAC, à hauteur de 250.000 € également.

18. Restauration ancienne mairie – Demande de subvention

Dans le cadre de l'opération de restauration de l'ancienne mairie, contiguë à l'église Notre Dame, estimée à 114.661,34€ HT, la commune se propose de solliciter une subvention à hauteur de 35.000€ auprès du Conseil Départemental et 35.000 € à l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC.

19. Création vestiaire PMR au tennis club municipal – Demande de subvention

Cette opération est chiffrée à 150.000€ HT. La commune se propose de solliciter 50.000€ de subvention auprès du CD06 et 50.000€ auprès de la région.

20. Restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption – Demande de subventions pour la 3^e tranche des travaux

Les subventionneurs publics préférant une demande spécifique par tranche d'opération, il est proposé de les solliciter à nouveau pour la troisième et dernière tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

21. Légendes de Nice – Subvention municipale pour le rallye Nice-Eze

Pour la troisième année consécutive, la commune d'Eze va accueillir l'arrivée du rallye automobile entre Nice et Eze, le dimanche 13 avril 2025. Il n'est pas possible d'attendre le vote des subventions municipales prévu quelques jours avant pour décider du montant de la participation communale à cet événement. Compte tenu du nombre et de la qualité de ses participants ainsi que des importantes retombées médiatiques qu'il suscite, il est proposé de verser six mille euros à l'organisation de cette manifestation.

22. Bail commercial avec la société 2LHP (glacier) – Renouvellement

Le bail commercial passé avec la société 2LHP le 31 décembre 2016 est arrivé à échéance. Il convient d'en signer un nouveau aux conditions habituelles pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2033 pour un loyer de 782€ par mois.

23. Remboursement de frais avancés par un agent

La commune a financé une formation en langues étrangères à plusieurs agents et à des membres du conseil municipal. A l'occasion de la remise des diplômes, une cérémonie a été organisée avec un apéritif aux saveurs de l'Angleterre, de l'Italie et de la Russie. Un agent communal, Mme Juliette Billy, a dû faire l'avance de la partie russe du cocktail. Il convient de lui rembourser la somme de cent-un euros soixante-dix centimes (101,70 €).

V) TRAVAUX

24. Nouvelle école du bord de mer – Protocole transactionnel avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage

La nouvelle école du bord de mer a été ouverte à ses usagers au retour des dernières vacances de la Toussaint. Ce chantier s'est révélé particulièrement délicat, du fait de son emplacement très contraint, de certaines entreprises n'ayant pas pris la mesure de la tâche et d'une maîtrise d'œuvre particulièrement défaillante. La commune s'était fait assister d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui a bien fait son travail mais a dû travailler deux fois plus longtemps que prévu au marché du fait de l'insuffisance du maître d'œuvre. Il demande donc une rallonge de rémunération mais celle-ci n'est pas envisageable dans le cadre du marché signé ; un protocole transactionnel s'avère indispensable et la commune en a confié la rédaction à un avocat. L'idée générale est de verser à l'AMO trente mille euros (30 K€) dès la signature du protocole, auxquels s'ajouteront éventuellement dix mille euros (10 K€) une fois conclues les négociations avec les entreprises défaillantes et la maîtrise d'œuvre.